



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 9865

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des centres d'information et d'orientation. En effet, ces centres, du fait de l'évolution du marché de l'emploi, ont constaté une diversification - davantage d'adultes - et une augmentation de leur fréquentation. Aussi lui demande-t-il si une adaptation de la mission confiée aux CIO et une clarification dans les compétences transférées aux collectivités locales n'est pas nécessaire, certains CIO étant financés par l'État, d'autres par les collectivités locales.

Texte de la réponse

L'évolution actuelle des missions des centres d'information et d'orientation (CIO) liées à une demande sociale croissante d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion d'un public tant scolaire que non scolaire, conduit à des difficultés de fonctionnement de ces services. C'est pourquoi, afin d'assurer dans de meilleures conditions la gestion financière des CIO, finances pour la moitié environ des centres par l'État et par les collectivités locales pour les autres, une réflexion d'ensemble sera engagée sur le fonctionnement et les structures des systèmes d'aide à l'orientation dépendant de l'éducation nationale, dans le cadre de la concertation ouverte par le ministre de l'éducation nationale, le 4 mars dernier.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9865

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 96

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1541